

# ASSEMBLEE NATIONALE

13 janvier 2006

---

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 146

présenté par  
M. Brard  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE 10 *bis*, insérer l'article suivant :**

« L'article 60 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales est abrogé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de mettre fin à la délégation du contingent préfectoral.